



Association de soutien
aux victimes de traite et d'exploitation

Rapport d'activités 2016

L'activité d'ASTREE a pour valeurs fondamentales le respect de la dignité et du parcours de vie des victimes, la défense de leurs droits et la lutte contre toute forme d'exploitation et de violence.

Index

1. Mot de la Présidente	3
2. Mot de la Direction	5
3. Résultats 2016	7
3.1. Formation et plaidoyer	
3.2. Détection et prise en charge	
4. Histoire de Fanny	10
5. Comptes 2016	12
6. Remerciements	15

1. Mot de la Présidente

Le comité de l'Association ASTREE s'est réuni six fois en 2016. C'est la première année complète de fonctionnement pour l'hébergement des femmes victimes de traite et d'exploitation (le début a eu lieu en juin 2015). Tout le dispositif est opérationnel et le comité a réfléchi et participé avec les directrices à sa consolidation pendant cette année.

Au printemps, il y a eu un événement pour marquer la première année d'existence d'ASTREE.

Cette période a aussi été marquée par la première Assemblée Générale statutaire de notre association.

Après les remarques faites sur la sécurité par M. Maillard, Conseiller d'Etat, des travaux pour une porte blindée, un système de caméras et une séparation des pièces ont été validés. Les travaux ont été exécutés en été.

En accord avec le Service de Prévoyance et d'Action Sociale (SPAS) la gestion des finances et de la comptabilité a été confiée pour un nouveau mandat à l'AIGC et M. Vogel, son directeur, continue à être membre bénévole de notre comité. Grâce à son travail de trésorier rigoureux et engagé, la situation financière d'ASTREE peut être qualifiée de bonne et équilibrée et nous avons validé les comptes et le budget. Les subventions du SPAS, de FedPol et du Bureau de l'Egalité ont été reconduites.

Les ressources humaines sont aussi un enjeu important pour ASTREE. Un des sujets récurrents sur lequel le comité s'est penché a été le fonctionnement et le renforcement de l'équipe.

En effet, au vu du nombre important (et croissant) de bénéficiaires (hébergées et/ou suivies en ambulatoire) les directrices ont demandé que des postes de travail social pour renforcer l'équipe et pour des permanences durant le week-end et d'enseignement du français soient validés en prévision d'une demande au SPAS.

Une infirmière serait aussi nécessaire pour superviser les suivis médicaux et participer à la vie du foyer.

L'automne a vu la participation des directrices et de moi-même à la journée contre la traite des êtres humains organisée par l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) et la DFAE à Berne, Sophie Delessert, membre du comité d'Astrée, étant l'une des initiatrices.

Cette année, l'accent a été mis sur la traite des personnes en provenance de Roumanie et Bulgarie.

A la fin de l'année, les directrices et moi-même, avons eu notre rencontre annuelle avec Madame Jaques, cheffe de service du SPAS et son équipe. Cette séance permet de présenter le point de situation et de documenter l'évolution de l'institution pendant l'année écoulée.

De même, dans le volet financier, la demande de renforcement et de professionnalisation de l'équipe a été discutée. Au vu des arguments de la direction, le SPAS a été favorable à une augmentation du personnel. Il a aussi été accordé un élargissement du mandat de l'AIGC.

La collaboration avec le SPAS, basée sur la confiance et la réciprocité, a trouvé un excellent «rythme de croisière».

Cette deuxième année a montré les résultats du travail efficace de sensibilisation et de formation entrepris par les directrices auprès de tous nos partenaires. En effet, les demandes d'entretiens de détection, de prise en charge, en ambulatoire ou avec un hébergement, ont augmenté de façon importante et régulière.

Maintenant, la pérennisation d'ASTREE est sur de bons rails, le défi pour la prochaine année est le renforcement de l'équipe pour donner une réponse la plus adéquate et la plus professionnelle possible à cet accroissement de sollicitations diverses.

Et, bien sûr, pour encore et toujours accompagner et aider les victimes de traite dans leur travail personnel de changement de vie et de réinsertion dans notre société.

Allegra Chapuis, présidente du comité d'ASTREE

2. Mot de la Direction

L'année 2016 a été riche en découvertes, en imprévus et en surprises, la plupart du temps, positives.

Découverte de nouveaux et nouvelles bénéficiaires au cours de l'année 2016, de leur début de parcours de rétablissement physique, psychique et affectif mais aussi des conséquences des traumatismes vécus dans leur rétablissement.

Lors de la création du dispositif ASTREE, nous savions de manière théorique et globale quelles seraient les difficultés dans l'accompagnement des personnes victimes de traite. Depuis le début des prestations, nous les avons concrètement expérimentées et avons pu identifier les domaines à développer.

En 2016, les premières résidentes d'ASTREE ont quitté le foyer après un séjour complet avec un emploi ou une formation débouchant sur un emploi et un logement autonome.

Des bénéficiaires d'ASTREE qui, pour certaines, n'avaient jamais été scolarisées auparavant ont obtenu un certificat d'employée de maison ou d'auxiliaire de soins.

Toutes les personnes bénéficiant du soutien d'ASTREE ont demandé ou obtenu une autorisation de séjour à court ou moyen terme, permettant d'entreprendre des démarches d'intégration. Presque toutes les femmes hébergées dans le foyer ont déposé une plainte pénale et plusieurs actions judiciaires ont pu démarrer grâce à leur témoignage.

Il y a eu de belles surprises comme l'octroi par le Service d'Etat aux Migrations d'un permis de réfugiée à la première femme hébergée à ASTREE.

Ces victoires obtenues grâce à la ténacité des bénéficiaires soutenues par l'équipe démontrent qu'un nouveau départ est possible malgré les traumatismes et les difficultés quotidiennes.

Ces premiers départs ont bien évidemment suscité beaucoup d'émotions aussi bien chez les bénéficiaires que chez les professionnel-les. Les quelques mois passés ensemble à ASTREE créent des liens forts! Les femmes ayant pris leur envol continuent à bénéficier d'un suivi ambulatoire pour éviter qu'elles ne retombent dans une situation d'exploitation, car elles demeurent vulnérables.

Parmi les 30 personnes victimes de traite suivies par ASTREE en 2016, deux hommes ont bénéficié d'un suivi ambulatoire. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de la situation en Suisse romande car ils sont susceptibles d'augmenter grâce à la sensibilisation entamée auprès des partenaires du réseau et notamment des inspecteurs du travail.

Nous avons aussi accueilli dans le foyer plusieurs jeunes femmes, dont une, âgée de 17 ans, victime de prostitution forcée. Nous avons adapté notre prise en charge à leur jeunesse et à leurs connaissances avec des défis éducatifs à résoudre.

L'année 2016 a aussi été l'occasion de fêter la 1ère année d'existence d'Astrée en organisant un théâtre interactif avec la troupe de Métis'Art. Cette soirée, destinée à un large public a permis aux nombreux participants de comprendre mieux le phénomène de la traite des êtres humains, notamment dans le domaine de l'exploitation de la force de travail.

Nous nous réjouissons des résultats obtenus en 2016 car ils nous permettent de vérifier que le dispositif mis en place pour la prise en charge des êtres humains est pertinent.

Néanmoins, nous savons qu'il reste de nombreux défis à relever pour, entre autres, assurer la pérennité de l'association, affiner la prise en charge des bénéficiaires et améliorer les standards de protection des victimes. Ces défis motivent nos actions pour les années à venir que nous espérons aussi fructueuses que l'année 2016.

Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti, co-directrices

3. Résultats 2016

3.1. Formation et plaidoyer

L'action de formation et de sensibilisation d'ASTREE est adressée aux services qui sont quotidiennement en contact avec des travailleur-euse-s du sexe (Fleur de Pavé, Cipro, polices municipales et cantonales, action Don Juan, etc.) ou qui accueillent des migrant-e-s et/ou requérant-e-s d'asile (EVAM, SEM, SPOP, etc). Par des modules de formation et une mise à disposition d'indicateurs spécifiques pour les différentes formes de traite, ASTREE offre au personnel des structures citées les instruments pour prévenir et lutter contre ce phénomène.

ASTREE participe également aux cours de formation organisés au niveau cantonal et fédéral sur le thème de la traite et collabore, dans ce cadre, avec les différents acteurs du réseau.

Les activités de formation et d'information pour le réseau de partenaires, réalisées entre janvier et décembre 2016 ont été adressées aux services suivants :

Equipe mobile vulnérabilité, ARTCOSS (sage femmes de Suisse latine), PMU (consultation VISTA et collaborateurs USMI et CPV), Partenaires de la Polcant, délégation étatique bulgare en collaboration avec la CIPRO, ONG nigériane, Médecins du Monde (projets nationaux), Office des curatelles, Centre Femmes (Appartenances) ECPAT, SAJE, OIM, procureurs du Ministère public vaudois, CMP, SEM (auditeur-trice-s), Service de l'Emploi (inspection du travail), Aspasia et SOS femmes (Genève).

Lors des 19 séances de formation/sensibilisation qui ont touché au total environ 300 professionnels, des flyers d'ASTREE ont été largement distribués. Nous avons aussi eu plusieurs séances/rencontres de réseau avec nos partenaires principaux: EVAM, CLAVI, CIPRO, BEFH, Bureau cantonal d'aide au retour, Service social international, Contrôle des habitants de Lausanne, SPOP.

ASTREE a garanti une présence active dans les groupes de travail et dans le cadre des événements suivants: table ronde cantonale sur la lutte contre la traite, réunions des responsables des tables rondes cantonales, journée nationale contre la violence domestique, semaine contre la traite (journée organisée par OIM et DFAE à Berne). ASTREE a aussi été invitée à intervenir au séminaire «Lutte contre la traite des êtres humains» organisé par le SCOTT et le CEFOC à Morges et à une formation organisée par ACT 212 à Berne.

Pour sensibiliser le grand public à la thématique de la traite, ASTREE a diffusé un communiqué de presse durant la semaine contre la traite (octobre 2016). Le communiqué de presse a eu un très bon écho dans la presse et sur les ondes des radios romandes.

Dans le cadre de la plateforme nationale contre la traite, ASTREE collabore avec le FIZ, le CSP-Genève et l'Antenna MayDay pour échanger sur nos pratiques respectives et mener des actions de plaidoyer au niveau national. En 2016 la plateforme a préparé une conférence «Les victimes de la traite dans l'asile: la pratique suisse à l'épreuve» qui se tient le 20 mars 2017. L'objectif de cette conférence est de renforcer les connaissances des acteurs et actrices engagé-e-s dans le domaine de l'asile, de promouvoir l'échange de pratiques au niveau national et international et de la mise en réseau des personnes actives sur le terrain.

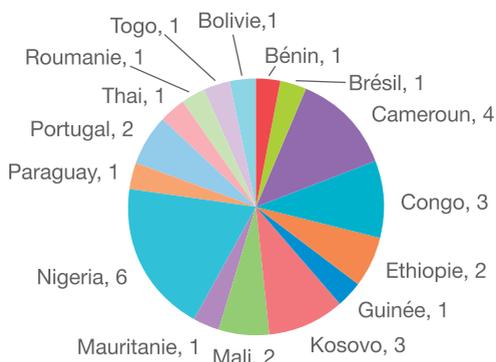
3.2. Détection et prise en charge des victimes

Depuis sa création, l'association ASTREE a rencontré 96 personnes au cours de 151 entretiens de détection. Parmi les personnes qui ont consulté **39 cas de traite** ont été détectés. Lors de la rédaction du projet de dispositif de prise en charge des victimes de traite, les partenaires concernés évoquaient 3 ou 4 cas détectés par année.

De janvier à décembre 2016, ASTREE a réalisé 1151 consultations (1075 entretiens de suivi/accompagnements et **76 entretiens de détection**).

Durant cette période, **55 personnes ont consulté** ASTREE et **30 victimes de traite ont bénéficié d'un suivi**. Parmi les cas de traite et d'exploitation, on trouve 22 victimes de prostitution forcée et 8 cas d'exploitation de la force de travail. Les personnes victimes de traite et d'exploitation (28 femmes, dont 2 mineures, et 2 hommes) viennent en majorité d'Afrique (Nigeria, Congo, Cameroun), du Kosovo et du Portugal.

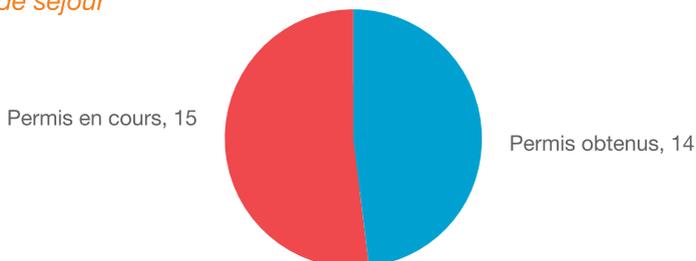
Nationalités



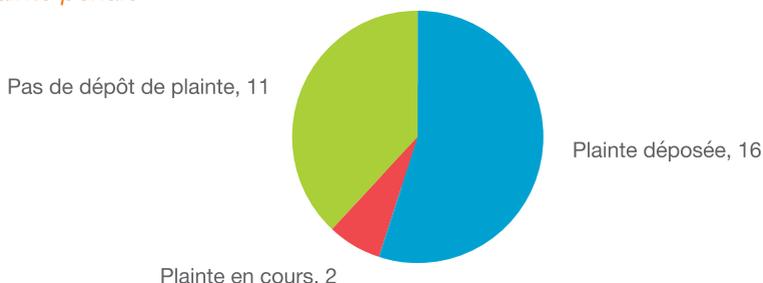
Les 30 victimes de traite détectées par ASTREE ont bénéficié d'une prise en charge personnalisée au niveau éducatif, administratif, psychologique, médical et judiciaire.

Parmi les 30 victimes de traite prises en charge par ASTREE, **16 d'entre elles ont déposé une plainte pénale** et 2 victimes entament cette démarche. Suite au dépôt de plainte, **14 victimes ont obtenu une autorisation de séjour** grâce aux démarches entreprises par ASTREE.

Permis de séjour



Plainte pénale



En 2016, 13 femmes ont été hébergées dans le foyer de l'association depuis le début de l'année. **Presque la totalité des résidentes ont déposé une plainte pénale (12 sur 13)** et toutes ont obtenu un délai de réflexion puis un permis de séjour ou les démarches sont en cours en vue de son obtention.

Les femmes hébergées à ASTREE ont toutes bénéficié d'un accompagnement éducatif, d'un suivi médical et psychologique, de cours de français et de formation professionnelle (secteur nettoyage, soins, cuisine, informatique) en vue de leur intégration sociale et professionnelle.

Parmi les victimes hébergées à ASTREE, **8** ont déjà accompli l'entier de leur séjour et ont quitté la structure avec une solution de logement autonome et un parcours de formation achevé et/ou un emploi.

4. Histoire de Fanny

Fanny a vécu avec ses parents à Kinshasa (Congo) jusqu'à leur décès. Seule et sans toit, elle a fait la connaissance d'un homme qui a pris soin d'elle. Ils ont eu un petit garçon. Peu de temps après la naissance de l'enfant, le père est parti en abandonnant sa famille. Fanny a rencontré un autre homme qui est devenu son compagnon et qui vivait avec elle et son fils.

Pour gagner de l'argent, Fanny se rendait quotidiennement au marché pour vendre des œufs. Son ami, faisait partie d'une église et y travaillait comme gardien. Un jour il a apporté à sa compagne des flyers de cette église en l'encourageant à les distribuer au marché.

Fanny a obéi sans poser de questions. Quelques jours plus tard, des policiers ont arrêté Fanny au marché lors de la distribution de ces flyers et l'ont amené au poste de police. Elle a été battue par trois agents de police en uniforme avec une matraque. Après deux heures d'arrestation environ, les agents l'ont ramenée à la maison en voiture. Les policiers ont fouillé l'appartement et y ont trouvé les flyers.

Ensuite, son compagnon a amené d'autres flyers. Cette fois, Fanny a refusé d'aller les distribuer, choquée et traumatisée par l'épisode avec la police. Son ami est parti les distribuer et Fanny a appris que plusieurs fidèles de l'église avaient été arrêtés par la police. Cette dernière lui a confirmé l'arrestation de son ami.

Terrorisée, Fanny a confié son fils à des proches et s'est enfuie au Congo Brazzaville pour ensuite se rendre en Turquie avec un faux passeport obtenu contre une somme d'argent importante.

N'ayant plus d'argent, elle s'est adressée à des personnes rencontrées précédemment pour demander de l'aide. Une femme lui a conseillé d'exercer la prostitution et l'a mise en contact avec un de ses clients réguliers. Il l'a enrôlée dans un réseau de prostitution en lui faisant miroiter un emploi en Grèce. Trois hommes du réseau ont accompagné Fanny et cinq autres femmes en Grèce.

Le bateau a été intercepté par la police grecque et tous les passagers ont été amenés dans un centre d'enregistrement pour réfugiés. Fanny et les autres femmes sont restées trois jours dans ce centre avant d'être relâchées. Le réseau a repris contact avec elles, les a amenées dans un appartement et contraintes à la prostitution. Après deux mois d'exploitation en Grèce, les hommes du réseau les ont déplacées en Hongrie puis en Autriche et ont poursuivi leurs crimes.

Le périple s'est poursuivi en Suisse, où les femmes ont été séquestrées dans une maison comprenant plusieurs chambres. Elles devaient recevoir plusieurs clients quotidiennement sans toucher d'argent. Fanny savait juste par des clients qu'elle se trouvait à Lausanne.

Le trafiquant qui avait enrôlé Fanny en Turquie lui a indiqué qu'elle devait rembourser les frais du voyage (Frs. 12'000.-) pour se libérer. Quelques temps plus tard, cet homme la conduite en voiture dans un bois et la laissé partir à condition de ne rien déclarer à la police sous peine de représailles mortelles. Un passant l'a aidée et lui a indiqué comment se rendre au centre d'enregistrement de requérants de Vallorbe.

Suite à la première audition de Fanny, une auditrice du SEM a signalé la situation à ASTREE qui a rencontré Fanny et l'a accompagné pour sa deuxième audition sur ses motifs d'asile. Ensuite, en collaboration avec les intervenants de l'EVAM et de l'USMI, Fanny a été hébergée à ASTREE en raison des risques pour sa sécurité et de la nécessité de bénéficier d'une prise en charge adaptée à son statut de victime de traite.

Avec l'aide d'ASTREE, Fanny a entamé un soutien psychologique, a suivi des cours de français pour améliorer son niveau et s'est inscrite dans un club de football féminin. Elle a aussi déposé une plainte pénale et a été reconnue comme victime LAVI.

Malheureusement, les investigations de police n'ont pas encore abouti à une identification des auteurs, faute d'éléments comme le lieu exact de l'exploitation en Suisse et l'identité réelle des trafiquants.

ASTREE a constitué un dossier en soutien à sa demande d'asile (certificats médicaux, attestation LAVI, plainte pénale, etc.) et les a adressé au SEM. Fanny a reçu une décision d'«admission provisoire», lui permettant de quitter le foyer d'ASTREE au terme d'un séjour d'environ 6 mois et d'obtenir un studio de l'EVAM.

Au vu des éléments de son histoire et selon son souhait, un recours a été adressé au TAF pour que le statut de réfugiée lui soit octroyé.

Durant son séjour à ASTREE, Fanny a été très participative et solidaire envers les autres femmes; elle a tissé des liens très forts avec certaines d'entre elles. Elle revient régulièrement nous voir et nous donne de ses nouvelles. Elle est à la recherche d'un stage et a commencé une formation pour devenir cousinière.

La séparation d'avec son fils est très douloureuse pour Fanny. Elle souhaite rapidement trouver un travail pour, un jour peut-être, vivre avec son fils en Suisse...

5. Comptes 2016

EXPLOITATION	Budget 2016	Comptes 2016	Comptes 2015
CHARGES			
Salaires du personnel	607'000	538'631.00	317'757.15
Charges sociales du personnel	130'600	115'735.90	61'078.75
Autres frais du personnel	11'000	3'873.30	1'170.60
Honoraires et personnel temporaire	8'000	53'050.00	100.00
Besoins médicaux	1'000	166.80	321.55
Alimentation	42'700	25'922.25	18'658.66
Ménage	2'000	2'867.55	1'276.03
Entretien et réparation locaux, mobilier et équipements	6'000	2'731.00	4'195.25
Charges d'investissements	83'300	79'554.35	82'387.76
Eau et énergie	15'000	10'469.30	5'866.80
Charges directes des résidents	25'200	19'214.40	12'666.71
Frais de bureau et d'administration	11'700	10'694.85	12'010.55
Autres charges d'exploitation	4'400	7'795.60	3'027.80
Total des charges	947'900	870'706.30	520'517.61
Résultat d'exploitation "-" = excédent de charges	- 6'100	183'200.48	162'776.23
Totaux	941'800	1'053'906.78	683'293.84
PRODUITS			
Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	723'378	744'530.50	546'874.00
Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	-	39'402.00	-
Revenus découlant d'autres prestations	145'800	155'799.00	33'390.00
Autres revenus	2'622	4'175.28	3'029.84
Autres contributions et dons	70'000	110'000.00	100'000.00
Totaux	941'800	1'053'906.78	683'293.84
Statistiques des journées	2'135	2'442	1'483
- dont intracantonales	2'135	2'243	1'483
- dont extracantonales	0	199	0

Le Mont, le 09.03.17/AIGC/svog/vcr

COMPTE DE PERTES & PROFITS 2016

	CHARGES	PRODUITS
Excédent de produits 2015 au bilan		162'776.23
Attribution à SPAS réserve d'exploit. et d'investissements	162'776.23	
Résultat d'exploitation 2016		183'200.48
Attribution à Excédent de produits 2016 au bilan	183'200.48	
Investissements sur équipements fixes, mobilier et matériel informatique	70'597.20	
Utilisation avance projet part. SPAS		66'723.20
Utilisation partielle sur réserve d'exploit. et d'invest. SPAS		3'874.00
Cotisations 2016		700.00
Dons 2016		150.00
Attribution au Capital propre	850.00	
Totaux	417'423.91	417'423.91

Le Mont, le 09.03.17/AIGC/svog/vcr

BILAN au 31 décembre 2016

ACTIF	2016	2015
Disponible		
Caisse	1'797.20	2'155.05
PostFinance	331'618.11	168'817.83
Réalisable		
Débiteur répondant SPAS	45'719.00	53'957.30
Débiteurs divers	6'798.40	2'678.30
Comptes individuels des bénéficiaires	518.80	60.00
Actifs transitoires	9'581.50	245.10
Immobilisés		
Garantie de loyer, Bourg 7	19'507.80	19'505.60
Totaux	415'540.81	268'419.18

PASSIF	2016	2015
Exigible à court et moyen terme		
Créanciers	5'920.50	4'000.25
Créanciers assurances sociales	36'873.65	11'709.50
Comptes individuels des bénéficiaires	35.20	-
Passifs transitoires	9'248.75	2'700.00
Avances projet part. SPAS	-	66'723.20
SPAS garantie bancaire	19'500.00	19'500.00
Fonds, provisions et réserves		
SPAS réserve d'exploitation et d'investissements	158'902.23	-
Excédent de produits de l'exercice 2015	-	162'776.23
Excédent de produits de l'exercice 2016	183'200.48	-
Capital propre	1'860.00	1'010.00
Totaux	415'540.81	268'419.18

Le Mont, le 09.03.17/AIGC/svog/vcr

6. Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements :

Aux organismes qui par leurs subventions, financements ponctuels ou dons ont permis la concrétisation et le fonctionnement d'ASTREE :

Service de Prévoyance et d'Action Sociale du canton de Vaud (SPAS)

Confédération Helvétique (Fedpol)

Bureau de l'Égalité entre Femmes et Hommes du canton de Vaud (BEFH)

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

A nos nombreux et précieux partenaires qui, par leur soutien, ont facilité notre travail.

Aux membres du Comité d'ASTREE pour leur engagement et leurs compétences mises au service de l'association : A. Chapuis, S. Delessert, W. Correia, et S. Vogel, P. Bodenmann et J.-F. Cuenod

A la direction d'ASTREE, Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti

A toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'ASTREE pour leur enthousiasme et leur engagement sans faille : Léa Paganini, Adriana Bucur, Isabelle Sangra, Innocent Ddjangheu, Alexander Sandoval, Michel Khrounoff, Camille Reift, Mary-Sarah Kagny, Pia Shazar, Elise Buclin, Mélanie Ansermet, Camille Briffod, Jessica Riess, Marie Saudan, Mimoza Kokollari, Fiona Parmentier, Emilie Snakkers, Odile Blanc et Milana Aranov

Aux personnes migrantes, rencontrées lors d'entretiens de détection ou prises en charge par ASTREE, pour la confiance qu'elles nous accordent.

*Vous pouvez soutenir le travail d'ASTREE
en devenant membre de l'association.*

*Vous trouverez le formulaire sous
<http://www.astree.ch/fr/demande-adhesion>*

La cotisation annuelle est de Frs. 50.-

Association ASTREE
Ruelle de Bourg 7 – 1003 Lausanne
Tel. 021 544 27 97 – Mail: info@astree.ch
www.astree.ch